



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

## Délibération n°2016/106

### OBJET : REGIE SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : ACTIONS COMMERCIALES HIVER 2016/2017

Considérant la nécessité de développer des opérations de promotion pour la station et d'augmenter les ventes de forfaits,

Le président propose de mettre en place des ventes flash le mardi matin à partir de 9 h d'un nombre limité de forfaits ainsi que des offres promotionnelles enfants,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 6 septembre 2016 à 17 h 30,

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la vente des types de forfaits suivants :
  - **Journée à -50% du tarif de base** valable du lundi au vendredi hors vacances scolaires toutes zones confondues (excepté le 2 janvier 2017 où ce sera valable) et les week-ends des 7 et 8 janvier 2017, 14 et 15 janvier 2017, 1 et 2 avril 2017.
  - **Forfait 3 jours consécutifs à -50% du tarif de base** : valable du vendredi au lundi avec obligatoirement le samedi et dimanche compris dans le forfait pour les périodes des 6 au 9 janvier 2017, du 13 au 16 janvier 2017, du 31 Mars au 2 avril 2017.
- **PRECISE** que les ventes s'effectueront le mardi matin à partir de 9h et que le nombre de forfaits sera limité.
- **DIT** que les forfaits issus des ventes flash sont délivrables en caisse deux jours francs après achat et valables selon calendrier ci-après :

## calendrier forfaits flash autorisés en caisse 2016/2017

vacances scolaires

ventes flash journée -50% du tarif de base 100%

ventes flash 3 jours -50% du tarif de base 100%

Janvier

Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

février

Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	

mars

Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	ven
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

avril

Sam	Dim
1	2

- **APPROUVE** les offres suivantes :
  - Pour l'achat d'un forfait adulte 6 jours du 18 au 23 décembre, un forfait 6 jours enfant (5 à 11 ans révolus), est offert sur la même période de validité.
  - Forfait gratuit pour les juniors de moins de 18 ans le week end des 28 et 29 Janvier 2017
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U



Le Président,  
M. Jacques MARTIN.

Séance du 30 Septembre 2016

